

COMITÉ DE MOBILITÉ

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion: Le mardi 9 février 2021, 13h30

Lieu: Google Meet

Étaient présents: M. Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement (président du comité)
Mme Suzie Miron, conseillère de Tétéreaultville
Mme Laurence Lavigne Lalonde, conseillère de Maisonneuve-Longue-pointe
Représentant-es du Bureau des élus de l'arrondissement (BÉA)
Représentant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Représentant du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)
(19 personnes) Représentante de Tandem
Représentant de Solidarité Mercier-Est (SME)
Représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement (DÉT)
Représentants de la Division des communications de l'arrondissement
Représentant de l'escouade mobilité

Distribué: Aux membres du comité
À la Direction de l'arrondissement

Ce compte rendu sera affiché sur le site internet de l'arrondissement à la suite de son adoption

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adopté	N/A
2. Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 8 décembre 2020	Adopté	N/A
3. Passages piétons - Ontario Est / Charlemagne	<p>La DÉT propose d'instaurer des passages piétons à l'intersection de l'avenue Charlemagne afin de répondre aux demandes des citoyens qui désiraient un passage piéton dans ce secteur.</p> <p>Le maire désire savoir si les passages piétons seront en peinture classique ou en thermorapiéçage.</p> <p>La DÉT rappelle que le thermorapiéçage est très coûteux et qu'il devrait être utilisé après la réfection d'une rue, c'est donc pourquoi elle propose l'utilisation de la peinture classique.</p>	Suivi : Procéder à l'implantation des passages piétons.

4. Panneaux d'arrêt - Intersection Pierre-De Coubertin / Anne-Hébert	La DÉT propose d'instaurer des panneaux d'arrêt aux approches est et ouest de l'intersection afin de sécuriser celle-ci.	Suivi : Procéder à l'implantation des panneaux d'arrêt
5. Voie cyclable - Bennett	<p>La DÉT mentionne que la direction de la mobilité prévoit construire un mail pour séparer la voie cyclable sur l'ensemble de l'axe Bennett. Le tronçon entre les rues Hochelaga et de Rouen pourrait être reporté en raison du développement prévu sur le tronçon afin d'éviter que l'aménagement ne soit détruit par les travaux du promoteur.</p> <p>Le maire demande s'il y aura du verdissement avec ce mail ou seulement du béton.</p> <p>La DÉT répond qu'il y aura du verdissement aux intersections seulement puisque la largeur du mail ne nous le permet pas.</p> <p>Le SIM demande si des espaces de stationnement seront retirés afin de verdir la rue comme sur la rue Desjardins. La préoccupation étant pour le virage des camions incendie.</p> <p>La DÉT confirme qu'effectivement le concept ressemble à celui de la rue Desjardins et assure que toutes les manœuvres des camions de services d'urgence sont validées avant la construction.</p> <p>Le maire demande s'il serait possible d'avoir plus de verdissement que seulement aux intersections.</p> <p>La DÉT répond que la majorité du verdissement est aux intersections, mais pas seulement à cet endroit là. Il y a du verdissement près des entrées charretières pour assurer une meilleure visibilité.</p> <p>Le SPVM demande s'il peut obtenir les plans puisqu'il y a des implications au niveau du PDQ.</p> <p>La DÉT enverra les plans au SPVM lorsqu'ils seront disponibles.</p>	Suivi : Faire parvenir les plans du concept au SPVM
6. Évaluation Vélosympathique	<p>La DÉT propose de participer à l'évaluation Vélosympathique de Vélo Québec. L'évaluation est basée sur des critères relatifs à l'environnement, l'éducation, l'encouragement, l'encadrement, l'évaluation et la planification. L'évaluation est faite par un comité indépendant composé de juges experts de Vélo Québec et de cyclistes locaux.</p> <p>L'évaluation permettra à l'arrondissement de mettre en lumière les bons coups ainsi que les démarches à entreprendre pour améliorer la culture du vélo dans l'arrondissement.</p>	Suivi : Procéder au dépôt de la candidature.
7. Sécurisation des écoles	École Saint-Clément La DÉT présente l'aménagement proposé aux abords de l'école Saint-Clément. Ce projet consiste en l'aménagement de saillies de trottoir, de verdissement et de la création d'une placette près de l'entrée de la cour de l'école.	Suivi : N/A

Mme Lavigne-Lalonde demande si l'ensemble du pourtour de l'école sera sécurisé ou bien si seulement des aménagements sur la rue Théodore auront lieu. De plus, elle demande s'il serait possible de verdier un peu plus le nord de la saillie Nord-Ouest.

La DÉT répond qu'elle procède en fonction des travaux qui doivent être réalisés selon l'état de la chaussée et des réseaux souterrains. Cette année, des travaux sur la rue Théodore étaient prévus, nous viendrons donc nous greffer à ces travaux.

Le maire demande quel sera le mobilier utilisé dans la placette.

La DÉT répond qu'il y aura des bancs, des supports à vélos ainsi que d'autre mobilier restant à définir.

Le maire demande s'il serait possible de faire plus de verdissement sur la rue, quitte à retirer de l'espace de stationnement, puisqu'il y a seulement des habitations d'un seul côté de l'école et que de l'autre côté, à l'est, un parc sera aménagé. De plus, il serait intéressant de créer un lien entre l'école et le futur parc.

La DÉT est prête à effectuer les modifications nécessaires en fonction des volontés de verdissement des élus.

Tandem signale que présentement le trottibus utilise l'intersection des rues la Fontaine et Leclair et que le parcours pourrait être revu pour utiliser l'intersection Théodore.

École Saint-Justin :

La DÉT présente le plan d'aménagement proposé pour la rue Mousseau. Ce réaménagement implique le rétrécissement de la rue et du verdissement.

Mme Miron mentionne que l'école sera agrandie et que présentement il y a beaucoup de parents qui se stationnent en double devant la cour d'école. Préféablement la placette devrait être installée au sud devant la cour d'école plutôt que devant l'agrandissement de l'école. Ainsi les parents marcheurs pourront attendre leur enfant à cet endroit au lieu de s'entasser sur le trottoir.

8. Saillies virtuelles

- Darling / Hochelaga
- Tiffin / Desmarteau
- Granby / Faribault
- Marseille / Place Boutet
- Adam / Joliette / Chambly
- Rue Verreau

La DÉT mentionne que ce sont des saillies déjà existantes que nous proposons de repeindre.

Suivi : Repeindre les saillies existantes.